



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2017/ **139** /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction de la communication**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à <u>engager</u> l'établissement dans la limite de 40000€ HT ou dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction Générale	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
			Isabelle DUFOUR	Cheffe du service logistique et financier
3	Capacité à <u>certifier</u> des frais définitifs de déplacement	Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
			Isabelle DUFOUR	Cheffe du service logistique et financier

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction de la communication**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Absence ou empêchement	Domaine / périmètre	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière relevant de la Direction ou du Service, à l'exclusion du courrier parlementaire		Direction de la communication	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
		En cas d'absence ou d'empêchement de Reine BOURGUIGNON pour le domaine ci-contre :		Isabelle DUFOUR	Cheffe du service logistique et financier
2	Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence		Direction de la communication	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
				Isabelle DUFOUR	Cheffe du service logistique et financier
3	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur primaire		Direction de la communication	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
				Isabelle DUFOUR	Cheffe du service logistique et financier
4	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur secondaire		Direction de la communication	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
S5	Capacité à signer les notes de services relevant de la Direction ou du Service		Direction de la communication	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
		En cas d'absence ou d'empêchement de Reine BOURGUIGNON pour le domaine ci-contre :		Isabelle DUFOUR	Cheffe du service logistique et financier
S6	Capacité à signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel		Direction de la communication	Reine BOURGUIGNON	Directrice de la communication par intérim - Cheffe du service communication et gestion documentaire
		En cas d'absence ou d'empêchement de Reine BOURGUIGNON pour le domaine ci-contre :		Isabelle DUFOUR	Cheffe du service logistique et financier

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 25 septembre 2017.

Fait à Limoges,

le **24 OCT. 2017**

Le Président Directeur général



Stéphane LE MOING

Président directeur général (original)

Ampliation :

Agent comptable

Copies :

Mme Reine BOURGUIGNON
Mme Isabelle DUFOUR

DRH
DFJL